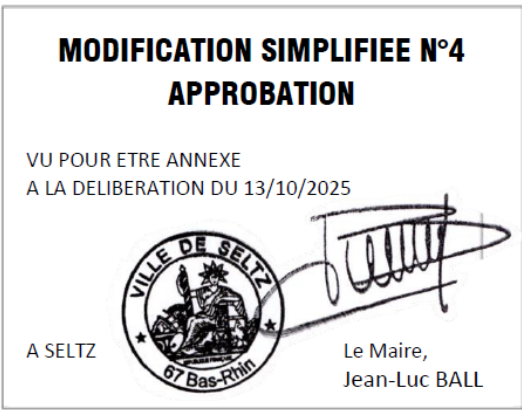


- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Règlement
- 4b Plan de règlement au 1/8000
- Annexes du PLU



Tracé juillet 2024

LEGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

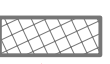
N
Nj

— Limite de zone
— Désignation de zone
— Désignation de secteur de zone

2. EMPLACEMENTS RESERVES

 Emplacement réservé
 Numéro d'emplacement réservé
 Largeur de l'emplacement réservé

3. LES AUTRES INDICATIONS

 Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L.113-1 du C.U.
 Zones d'expansion de crues soumises aux dispositions du SDAGE Rhin-Meuse approuvé le 27 novembre 2009
 Secteurs exposés aux nuisances acoustiques d'infrastructures et de transport terrestre
 Marge de recul à respecter

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS				
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (en ares)	
I. LES VOIES PUBLIQUES				
A. Les voies nouvelles				
A1	Création d'une voie d'une emprise totale de 6 mètres prolongeant le chemin rural Koenigsacker jusqu'à la Savat.	Commune	7,22	
A2	Voie routière d'une emprise totale de 6 mètres reliant la voie mixte piétons/cycles au Nord à la rue de Hatten au Sud.	Commune	26,77	
A3	Voie routière reliant l'ancienne route de Hatten à la rue de la Gare.	Commune	2,92	
A4	Amorce de voie routière permettant l'accès d'un quartier futur à la route de Hatten.	Commune	6,05	
B. Les élargissements				
B1	Élargissement de l'emprise de la route de Hatten au droit du passage à niveau avec la voie ferrée.	Commune	10,22	
B2	Aménagement et sécurisation du carrefour, entre la route de Hatten et la rue de la Gare.	Commune	8,69	
B3	Aménagement du carrefour, par un pan c: capé au débouché de la rue Sainte Mockers sur la route de Hatten.	Commune	1,16	
B5	Aménagement du carrefour, par un pan c: capé au débouché de la rue des Fossés sur la rue du Général Schœber.	Commune	0,04	
B6	Aménagement du carrefour entre la route de Hatten et la rue Marcel Blich.	Commune	3,99	
II. LES INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL				
C1	Équipement et ouvrages annexes de la zone d'habitat collectif (Projet d'intérêt Général) datant de 1950-1970.	État	5 935,53	

